

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 avril 2022  
Rapporteur :  
Monsieur Hervé HERRY**

**N° 29**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 04/05/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/05/2022  
(accusé de réception du 03/05/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition d'un terrain avec bâtiment sur le Port du Corniguel**

**Dans le cadre de l'extension de la zone d'activités économiques du port du Corniguel à Quimper et de la cession de l'entreprise chantier naval du Corniguel, il est proposé l'acquisition d'un terrain d'une surface de 3 542 m<sup>2</sup> avec un hangar de 700 m<sup>2</sup> appartenant à Michel Goffi, pour un montant de 200 000 € HT.**

\*\*\*

Monsieur Michel Goffi, gérant du chantier naval du Corniguel, spécialisé dans la réparation et la maintenance navale à Quimper était en location sur le port du Corniguel sous forme d'Autorisation d'Occupation temporaire (AOT) jusqu'à fin novembre 2021. Dans le cadre de son départ à la retraite, il a cédé son entreprise à Sébastien Lesquibit et Patrick Jaffré. Quimper Bretagne Occidentale a établi une nouvelle AOT avec les repreneurs.

Par ailleurs Michel Goffi est propriétaire d'un hangar d'environ 700 m<sup>2</sup>, à usage d'entrepôt, construit avant 1994, en tôle sous charpente en bois sur une parcelle de 3 542 m<sup>2</sup> cadastrée section IA n° 59 située 141 avenue du Corniguel, sur la zone d'activité du Corniguel mais en dehors du domaine portuaire.

Il semble pertinent d'acquérir cette parcelle située au centre de la zone d'activités du Corniguel et qui est entourée de propriétés qui appartiennent déjà à Quimper Bretagne Occidentale. Cette acquisition sera également utile pour faciliter un éventuel réaménagement futur du port en lien avec l'étude en cours sur le devenir du site portuaire du Corniguel.

Un accord pour l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 200 000 € HT, qui est conforme à l'estimation des domaines, a été trouvé avec le propriétaire. Le site sera par ailleurs loué aux repreneurs de l'entreprise de Michel GOFFI sous forme de bail précaire.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver l'acquisition du terrain avec bâtiment sur le port du Corniguel pour un montant de 200 000 € HT ;

2 - d'autoriser madame la présidente à signer tous documents y afférant.